3618071118

Ville de Pont-Rouge

# AVIS PUBLIC

**EXAMEN D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURECONCERNANT L'IMMEUBLE SUIVANT :**

LOT 4 010 075 SIS AU 100, ROUTE DES COMMISSAIRES

Avis est par les présentes donné **QUE** :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge statuera sur une demande de dérogation mineure, au sens des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le lundi 3 décembre 2018, à 19 h 00, à Place Saint-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge. Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes. Les dossiers sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture.

La dérogation mineure demandée pour le **100, route des Commissaires, lot 4 010 075,** à Pont-Rouge, est la suivante :

*« La nature et les effets de cette dérogation qui touchent le Règlement de zonage no 496-2015 visent à autoriser l'implantation d'une 2e entrée charretière à 7.00 mètres de distance de l'entrée charretière déjà existante sur le site, alors que la distance prévue entre deux entrées charretières, pour un terrain dont l'usage est autre que l'habitation, est fixée à 10 mètres. »*

**DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 2e JOUR DU MOIS NOVEMBRE DE L'AN 2018.**

La greffière,
Me Esther Godin

RRGMRP
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

# APPEL D'OFFRES

**GESTION ET SERVICE À DOMICILE POUR L'ENTRETIEN DE BACS ROULANTS**

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf demande des soumissions par le biais d'un appel d'offres public pour la gestion et le service à domicile pour l'entretien et la réparation des bacs roulants, soit environ 30 000 bacs roulants de 360 litres et 30 000 bacs roulants de 240 litres et ce, pour une période de 24 mois débutant le 1er janvier 2019.

Pour être considérées, toutes les soumissions devront être déposées au bureau du directeur général de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf au 1300, chemin du Site, Neuville (Québec) G0A 2R0 au plus tard le jeudi 29 novembre 2018 à 10 h 00. Les soumissions seront ouvertes immédiatement après l'heure limite en présence des soumissionnaires intéressés. L'enveloppe scellée devra porter la mention **« GESTION ET SERVICE DE BACS »** et devra être accompagnée d'un chèque visé ou cautionnement représentant 5% du montant total de la soumission.

Le présent appel d'offres est assujetti à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) ainsi qu'à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO).

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Le devis, qui inclut la formule de soumission, sera disponible sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) à compter du 7 novembre 2018.

Donné à Neuville, le 7 novembre 2018.

Jean-Luc Mercure
Directeur général

1403A071118

Saint-Marc-des-Carrières
De service, de nature

Ville de Saint-Marc-des-Carrières
965, boulevard Bona-Dussault
Saint-Marc-des-Carrières (Québec) G0A 4B0
Tél. : 418 268-3862 Fax : 418 268-8776
Courriel : info@villestmarc.com

# AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENTS 312-26-2018 et 308-13-2018**

**Aux contribuables de la susdite municipalité,**

**Avis public est par la présente donné** par la soussignée, Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, que le Conseil de cette municipalité a tenu à l'Hôtel de ville la séance ordinaire du 10 octobre 2018 pour les règlements suivants :

***312-26-2018***
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 312-00-2012 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 383 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

***308-13-2018***
Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 308-00-2012 afin d'assurer la concordance avec le règlement numéro 383 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf.

Ces règlements sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement, du développement et aux dispositions du document complémentaire suite à la délivrance du certificat de conformité émis par la M.R.C. de Portneuf, le 29 octobre 2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau municipal, 965, boulevard Bona-Dussault, à Saint-Marc-des-Carrières, aux heures de bureau du lundi au jeudi, entre 8h et 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 9h à 12h.

Publié à Saint-Marc-des-Carrières, ce 30e jour d'octobre 2018

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-très.

3299071118